



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 4133

### Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la création qu'il a récemment annoncée d'une « structure professionnelle nationale, proche des structures ordinaires classiques » pour les infirmiers. Il lui propose de nommer un Comité des Sages chargé de consulter l'ensemble des organisations professionnelles sur la nécessité d'une telle structure, de définir son champ de compétence - qui devrait couvrir l'ensemble de l'exercice professionnel - et de soumettre le projet à chaque infirmier ou infirmière ; il lui demande, en outre, que cette structure ne regroupe pas l'ensemble des professions paramédicales, mais ne concerne que les infirmiers ou infirmières.

### Texte de la réponse

Les services du ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville étudient actuellement l'opportunité de mettre en place, pour les professions paramédicales qui n'en disposent pas, une instance susceptible de veiller au respect de leurs règles professionnelles. En ce qui concerne la profession infirmière, le ministre d'État, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, en accord avec le ministre délégué à la santé, a chargé Mme Brigitte Garbi, infirmière, chargée de mission auprès du directeur général de la santé, de procéder sur ce point à une large consultation de l'ensemble des syndicats et groupements représentatifs de la profession.

### Données clés

**Auteur :** [M. Rochebloine François](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4133

**Rubrique :** Infirmiers et infirmières

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 juillet 1993, page 2091

**Réponse publiée le :** 4 octobre 1993, page 3360